

COMITE DE JERUSALEM

Com. Jer. W/33  
2 septembre 1949  
ORIGINAL : FRENCH

LETTRE EN DATE DU 1er AOUT 1949  
ADRESSEE PAR LE COMITE REPRESENTATIF  
DES CHRETIENS DES LIEUX SAINTS  
AU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES

La lettre suivante est reproduite par le Secrétariat à l'intention du Comité de Jérusalem.

"Les nouvelles contradictoires que la radio et la presse rapportent quotidiennement sur le sort des Lieux saints ne sont pas de nature à calmer les esprits des chrétiens de Jérusalem et de toute la Palestine qui voient déjà la ruine de leurs sanctuaires et leur propre perte, à moins que l'Organisation des Nations Unies ne mette en exécution, d'une façon énergique et prompte, sa décision prise pour l'internationalisation de Jérusalem et ses alentours.

En effet, malgré que l'Assemblée générale des Nations Unies ait décidé depuis longtemps l'internationalisation, décision appuyée d'une forte majorité, comprenant notamment l'Angleterre, la Belgique, les Etats-Unis, la France et les Républiques d'Amérique Latine et, malgré que les puissances arabes, désireuses de voir rétablir la paix, aient adhéré à cette décision, nous constatons avec inquiétude que la question reste en suspens au détriment de tous les intérêts.

Nous sommes et restons persuadés que l'internationalisation est la seule solution équitable pouvant garantir aux habitants des Lieux saints et aux pèlerins de toutes les religions et nationalités le libre accès de leurs sanctuaires et lieux vénérés. Quant au partage de Jérusalem en deux zones: arabe et juive, il n'est pas seulement irréalisable, mais il ne peut que donner lieu à des frictions continues et à des conflits risquant d'engendrer de très graves conséquences.

Au point de vue économique, la situation a déjà été étudiée par des personnes compétentes qui ont prouvé, chiffres en mains, que les ressources du territoire internationalisé suffiraient amplement à couvrir son budget et laisseraient même un surplus, notamment grâce aux appréciables revenus des

pèlerinages et du tourisme. De plus, Jérusalem, ville internationale, ne peut que devenir un centre important pour le commerce mondial, car elle servira de trait d'union entre le Proche-Orient et l'étranger. Cette situation privilégiée ne pourra d'autre part qu'aider puissamment au reclassement des réfugiés chassés de leur foyer par la guerre et dont le sort a attiré l'attention du monde entier.

Il est donc incontestable que l'internationalisation est, à tous les points de vue, non seulement juste mais réalisable, en même temps que ce sera le premier pas vers le rétablissement d'une paix effective en Terre Sainte.

L'Organisation des Nations Unies étant sur le point de se réunir et de prendre une décision sur le genre de régime à établir dans les Lieux saints, les chrétiens de ce territoire, qui ont plus de droit que quiconque d'exprimer leur opinion à ce sujet, ont tenu une réunion à laquelle ont pris part des représentants de tous les rites et ont décidé à l'unanimité de demander à l'Organisation des Nations Unies LA MISE EN OEUVRE IMMEDIATE DE L'INTERNATIONALISATION DE JERUSALEM (ANCIENNE ET NOUVELLE VILLES) ET SES ALENTOURS.

Il nous apparaît d'autre part hautement souhaitable qu'un vote tendant à l'internationalisation de Nazareth et de ses environs intervienne à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous nous permettons en conséquence de conjurer les membres de l'Organisation au nom de la justice, de l'humanité et des droits sacrés des nations, de prendre en sérieuse considération notre demande pour mettre fin aux calamités et aux malheurs des habitants et éviter de nouvelles complications que nous sommes les plus qualifiés à juger et à craindre.